

SENSIBILISATION A LA MANIPULATION DES EXTINCTEURS

OBJECTIF :

Permettre à l'ensemble du personnel de manipuler les extincteurs sur feu et de connaître les consignes d'incendie de l'établissement

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

Code du travail

L 231-3-1

Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.

R 232-12-20

Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques sur vidéo projecteur. Démonstrations par le Formateur.

Exercices d'apprentissage. Exercices pratique sur feu.

MATERIELS :

Vidéo projecteur

Bouteille de gaz.

1 bac à gaz (pour exercices sur feu).

Extincteurs (eau Pulvérisée, mousse ...)

Extincteur et matériels pédagogiques.

PRATIQUE

DUREE :

2 Heures

1 h de théorie et 1 h de pratique).

LIEU :

Sur votre site.

PUBLIC CONCERNE :

Formation destinée à l'ensemble du personnel conformément au Code du travail.

PRE-REQUIS :

Aucun.

NOMBRE DE PARTICIPANT :

De 6 à 12 personnes par groupe.

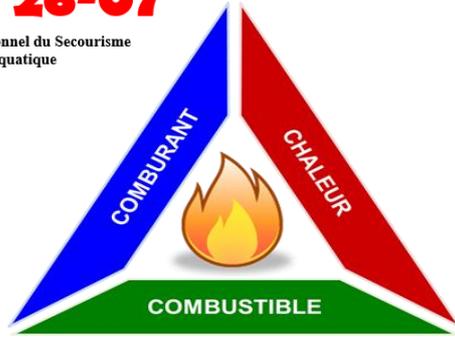
Possibilité de former de 1 à 4 groupes sur une journée.

FIN DU STAGE :

Attestation de formation pour chaque stagiaire.

Feuille d'émargement des stagiaires.





PROGRAMME DE FORMATION SENSIBILISATION A LA MANIPULATION DES EXTINCTEURS

PARTIE THEORIQUE (1 h) :

Le phénomène du feu :

- ▶ Savoir donner l'alerte ou l'alarme.
- ▶ Les causes des incendies.
- ▶ Notions et phénomène de la combustion.
- ▶ Les éléments du triangle du feu.
- ▶ Les classes de feu.
- ▶ Les différents mode de propagation.

Les extincteurs :

- ▶ Les différents types d'appareils.
- ▶ Les distances d'attaque (PEC 421).
- ▶ Les temps de vidange.
- ▶ Les agents extincteurs.
- ▶ Les 4 règles essentielles.
- ▶ Le robinet d'incendie armé (RIA).

PARTIE PRATIQUE (1 h) :

Règles de sécurité.
Utilisation des extincteurs sur feux à bac écologique.